

Fiducie canadienne de bourses d'études Régime d'épargne individuel

États financiers semestriels

30 avril 2024

Non audité



Table des matières

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	2
Tableaux des flux de trésorerie	3
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	4
Notes annexes	5

États financiers semestriels non audités

Les états financiers semestriels ci-inclus n'ont pas été examinés par les auditeurs externes du Régime, conformément aux normes de certification s'appliquant à l'examen d'états financiers intermédiaires.

États de la situation financière

Au 30 avril 2024 et au 31 octobre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
		(audité)
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 198 \$	1 347 \$
Débiteurs pour les titres vendus	–	185
Placements, à la juste valeur (note 4 et Tableau complémentaire 1)	9 495	7 945
Produits à recevoir et autres débiteurs	593	498
Subventions gouvernementales à recevoir	–	5
	11 286	9 980
Passif		
Subventions gouvernementales à payer	1	–
Créditeurs et charges à payer	164	146
	165	146
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	11 121 \$	9 834 \$
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	1 414	1 306
Dépôts des souscripteurs (note 7)	5 697	4 897
Subventions gouvernementales	2 571	2 343
Revenu tiré des subventions gouvernementales	1 439	1 288
	11 121 \$	9 834 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Peter Lewis
Administratrice

États du résultat global

Pour les semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Produits		
Intérêts	85 \$	88 \$
Pertes sur la vente de placements	(20)	(27)
Variation des profits latents	321	233
Dividendes	12	11
	398	305
Charges		
Frais d'administration (note 3a)	57	50
Frais de gestion de portefeuille	6	6
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	1	2
	64	58
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	334 \$	247 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de la période	9 834 \$	8 950 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	334	247
Transferts de régimes internes et externes	538	342
	872	589
Encaissements		
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs (note 7)	800	243
Décaissements		
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	(23)	(97)
Paiements aux bénéficiaires		
Paievements d'aide aux études	(200)	(215)
Subventions gouvernementales	(134)	(146)
Remboursement de produits	(28)	(19)
Total des paiements aux bénéficiaires	(362)	(380)
Encaissements moins décaissements	415	(234)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	1 287	355
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de la période	11 121 \$	9 305 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	334 \$	247 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes réalisées sur la vente de placements	20	27
Variation des profits latents	(321)	(233)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Augmentation des produits à recevoir et autres débiteurs	(95)	(27)
Diminution des débiteurs pour les titres vendus	185	-
Diminution des subventions gouvernementales à recevoir	5	7
Augmentation des subventions gouvernementales à payer	1	10
Augmentation des créditeurs et charges à payer	18	46
Achat de placements	(1 820)	(859)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	571	853
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	(1 102)	71
Activités de financement		
Transferts de régimes internes et externes	538	342
Subventions gouvernementales reçues (déduction faite des remboursements)	(23)	(97)
Augmentation nette des dépôts des souscripteurs <i>(note 7)</i>	800	243
Palements aux bénéficiaires	(362)	(380)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	953	108
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(149)	179
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	1 347	627
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 198	806
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	-	-
Intérêts reçus	-	61

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 30 avril 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 45,2 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,80	15 déc. 2024	510	501	526
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,55	15 mars 2025	615	603	663
Fiducie du Canada pour l'habitation	0,95	15 juin 2025	780	748	755
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 juin 2027	700	661	652
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,65	15 déc. 2028	250	235	238
Gouvernement du Canada	2,50	1 ^{er} juin 2024	70	70	68
Gouvernement du Canada	3,75	1 ^{er} févr. 2025	50	50	49
Gouvernement du Canada	2,25	1 ^{er} juin 2025	100	98	96
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} juin 2026	600	567	557
Gouvernement du Canada	1,00	1 ^{er} sept. 2026	470	437	439
Gouvernement du Canada	2,00	1 ^{er} juin 2028	500	465	470
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mars 2029	390	392	397
				4 827	4 910
Provinciales – 10,9 %					
Province du Nouveau-Brunswick	3,65	3 juin 2024	375	374	417
Province de l'Ontario	2,30	8 sept. 2024	486	481	505
Province de l'Ontario	2,65	5 févr. 2025	210	207	227
Province de l'Ontario	1,75	8 sept. 2025	110	106	115
				1 168	1 264
De sociétés – 19,2 %					
Banque de Montréal	2,28	29 juill. 2024	419	416	434
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,35	28 août 2024	270	268	280

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 19,2 % (suite)					
Lower Mattagami Energy Limited	3,42	20 juin 2024	450	449	442
Société Financière Manuvie	1,50	25 juin 2025	450	432	417
Banque Royale du Canada	1,83	31 juill. 2028	250	223	227
La Banque Toronto-Dominion	1,94	13 mars 2025	275	268	281
				2 056	2 081
Total des placements à revenu fixe – 75,3 %				8 051	8 255
Fonds négociés en bourse – 13,5 %					
iShares Core MSCI All Country World ex Canada Index ETF				1 444	1 183
				37	
Total des actions – 13,5 %				1 444	1 183
Total des placements – 88,8 %				9 495	9 438
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 11,2 %				1 198	1 198
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %				10 693	10 636
Représenté par :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				1 198	
Placements, à la juste valeur				9 495	
				10 693	

Notes annexes

Semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne individuel de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime d'épargne individuel » ou le « Régime ») est un régime d'épargne-études autogéré qui a été établi le 1^{er} octobre 1999. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré et distribué par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des paiements de frais de souscription sont prélevés sur la cotisation initiale versée par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur en totalité ou en partie en tout temps à la demande du souscripteur. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible. Les paiements d'aide aux études (« PAE ») versés à un bénéficiaire du Régime sont déterminés par le souscripteur et sont payés à même le revenu réalisé sur le capital du souscripteur.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC »), l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») et la Subvention pour l'épargne-études et l'épargne-formation de la Colombie-Britannique (« BCTESG ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions de souscripteurs, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Principales méthodes comptables

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 19 juin 2024.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Les actifs et les passifs financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués à la juste valeur majorée des coûts de transaction au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les placements à la juste valeur ont été classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction. Les actifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur, et les variations des profits et des pertes latents sont comptabilisées dans les états du résultat global.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

d) Évaluation des placements

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions et les fonds négociés en bourse (les « FNB »).

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

La note 9 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

e) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

f) Dépôts des souscripteurs et frais de souscription

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers et ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Des frais de souscription sont exigés et font partie de la cotisation initiale en vertu de chaque

convention. Les frais de souscription perçus au cours de la période de présentation de l'information financière sont versés à Épargne CST.

g) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

h) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

i) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

j) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Distribution et administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement et de courtier de régimes de bourses d'études, la responsabilité d'administrer et de distribuer le Régime. Les conventions sont renouvelables annuellement le 1^{er} novembre. Des frais d'administration annuels correspondant à 1 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci sont versés à la Fondation.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2024, un montant de 57 \$ a été comptabilisé à titre de frais d'administration (2023 – 50 \$). Les frais d'administration inclus dans les Crédeurs et charges à payer au 30 avril 2024 s'élevaient à 10 \$ (31 octobre 2023 – 8 \$).

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 3. Transactions entre parties liées (suite)

a) Distribution et administration du Régime (suite)

Les frais de souscription versés par les souscripteurs à même leurs cotisations initiales sont versés à Épargne CST à titre de rémunération pour la vente et la distribution de régimes d'épargne.

Au cours du semestre clos le 30 avril 2024, un montant de 5 \$ a été versé à Épargne CST à même les frais de souscription perçus (2023 – 3 \$). Les montants connexes inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2024 s'élevaient à néant (31 octobre 2023 – 1 \$).

b) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 1 \$ (2023 – 1 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Le montant payable à Épargne CST inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 30 avril 2024 était de néant (31 octobre 2023 – néant) relativement à ces charges.

c) Honoraires versés pour les services de gestion de placements fournis par Gestion d'actifs C.S.T. Inc.

Épargne CST a nommé Gestion d'actifs C.S.T. Inc. (« Gestion d'actifs C.S.T. ») à titre de gestionnaire de placement pour une partie des comptes de placement du Régime. L'entente demeurera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit résiliée à la suite d'un préavis de 30 jours. La juste valeur du total des placements gérés par Gestion d'actifs C.S.T. s'élevait à 9 784 \$ au 30 avril 2024 (31 octobre 2023 – 8 008 \$).

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 5 \$ facturé par Gestion d'actifs C.S.T. au titre des charges engagées pour la prestation de ces services (2023 – 5 \$). Les créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 4 \$ à payer à Gestion d'actifs C.S.T. au 30 avril 2024 relativement à ces charges (31 octobre 2023 – 3 \$).

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Le capital reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la

situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et au mandat de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la durée, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	30 avr. 2024	31 oct. 2023
Moins de 1 an	46 %	42 %
De 1 an à 3 ans	22 %	37 %
De 3 à 5 ans	18 %	7 %
Plus de 5 ans	0 %	0 %
Total des titres de créance	86 %	87 %

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) Risque de marché (suite)

i) Risque de taux d'intérêt (suite)

Au 30 avril 2024, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 10 693 \$ (31 octobre 2023 – 9 292 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 124 \$ (31 octobre 2023 – 89 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 124 \$ (31 octobre 2023 – 89 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les actions et les FNB, qui représentent 14 % (31 octobre 2023 – 13 %) du total du fonds de placement au 30 avril 2024.

Au 30 avril 2024, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'approximativement 14 \$ (31 octobre 2023 – 12 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l'émetteur de titres de créance d'effectuer des paiements d'intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d'une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L'exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	30 avril 2024		31 octobre 2023	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	45 %	4 827 \$	39 %	3 618 \$
AA/AA(élevée)/AA(faible)	22 %	2 401	25 %	2 280
A/A(élevée)/A(faible)	8 %	823	9 %	816
Non noté à court terme	11 %	1 198	14 %	1 347
Total des titres de créance	86 %	9 249 \$	87 %	8 061 \$

DBRS Morningstar a été la source principale pour l'obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor's Financial Services LLC et Moody's Investors Service, Inc.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu'elles deviennent exigibles. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an.

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des fonds communs d'actions étrangères et des FNB qui représentent 13 % (31 octobre 2023 – 13 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d'environ 14 \$ (31 octobre 2023 – 12 \$) à la suite d'une dépréciation ou d'une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Notes annexes (suite)

Semestres clos les 30 avril 2024 et 2023

(non audité, en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Dépôts des souscripteurs

La variation des dépôts des souscripteurs pour les semestres clos les 30 avril est la suivante :

	2024	2023
Paievements des souscripteurs	309 \$	256 \$
Transferts de capital interrégimes	1 040	573
Remboursement du capital	(549)	(586)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	800	243
Solde au début de la période	4 897	4 492
Solde à la fin de la période	5 697 \$	4 735 \$

Note 8. Remboursement des frais de souscription

Si la convention d'un souscripteur est transférée depuis le Régime Avantage CST, le souscripteur peut avoir droit à un remboursement partiel des frais de souscription payés au titre du Régime Avantage CST. Le pourcentage des frais de souscription à rembourser dépend de la période pendant laquelle la convention du souscripteur se rapportait au Régime Avantage CST et il se situe entre 0 % et 25 % du total des frais de souscription payés. Le remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») est versé aux bénéficiaires admissibles dans une proportion correspondant au montant du retrait des PAE. Le montant total remboursé pour le semestre clos le 30 avril 2024 était de 12 \$ (2023 – 15 \$).

Les droits au RFS sont payés par le Régime Avantage CST lorsqu'ils sont engagés.

Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Les valeurs comptables des autres instruments financiers, comme la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les produits à recevoir et autres débiteurs, les débiteurs pour les titres vendus, les subventions gouvernementales à recevoir, les créditeurs et charges à payer ainsi que les créditeurs pour les titres achetés, se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 30 avril 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	8 051 \$	– \$	8 051 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 444	–	–	1 444
Total des placements, à la juste valeur	1 444 \$	8 051 \$	– \$	9 495 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2023

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	6 714 \$	– \$	6 714 \$
FNB et titres de capitaux propres	1 231	–	–	1 231
Total des placements, à la juste valeur	1 231 \$	6 714 \$	– \$	7 945 \$

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 pour le semestre clos le 30 avril 2024 et l'exercice clos le 31 octobre 2023.

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre Régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.epargnecst.ca.

